

La Ville de Senneterre et ses cols bleus concluent une entente collective

Senneterre, le 13 janvier 2026 – La Ville de Senneterre est heureuse d’annoncer la signature officielle de la nouvelle convention collective des employés cols bleus, survenue le 13 janvier 2026. Cette entente de principe, entérinée par les membres le 3 décembre 2025, est le fruit de sept jours de négociation menés dans un climat paisible, respectueux et empreint d’écoute mutuelle.

Les discussions se sont déroulées de façon constructive entre la Ville et le Syndicat canadien de la fonction publique, permettant de conclure une convention équilibrée qui répond à la fois aux besoins organisationnels de la municipalité et aux attentes des employés du Service des travaux publics.

Des gains concrets et structurants

La nouvelle convention collective, d’une durée de cinq ans, prévoit plusieurs améliorations importantes, notamment :

- la mise en place d’un comité de relations de travail, favorisant un dialogue continu et structuré ;
- la clarification de la prestation de travail lors de la garde de fin de semaine, incluant la rémunération et la modification de l’horaire de garde ;
- un rattrapage salarial selon le corps d’emploi, variant entre 1 % et 4,5 % ;
- une augmentation salariale globale de 11,75 % répartie sur cinq ans ;
- une bonification des primes associées à la garde de fin de semaine ;
- une modification de la mécanique d’octroi des vacances afin d’améliorer les conditions des personnes salariées moins anciennes.

« Cette entente reflète un climat de travail sain et une volonté commune d’avancer ensemble. Les échanges ont été constructifs tout au long du processus, et le résultat permet de reconnaître adéquatement le travail essentiel des employés cols bleus tout en assurant une gestion responsable pour la Ville », a souligné la mairesse de la Ville de Senneterre, Nathalie-Ann Pelchat.

La directrice générale de la Ville, Anne-Renée Jacob, ajoute : « Cette entente contribue à la stabilité de nos équipes et à l’amélioration continue de nos pratiques en ressources humaines, ce qui aura des retombées positives tant pour les employés que pour la qualité des services offerts à la population. »

La Ville de Senneterre remercie l’ensemble des personnes ayant participé aux négociations et se réjouit de poursuivre cette collaboration dans un esprit de respect et de dialogue.

— 30 —

Renseignements :

Anne-Renée Jacob, directrice générale
Ville de Senneterre
Tél. : 819 737-2296, poste 208
Courriel : dg@ville.senneterre.qc.ca

Source :

Marie-Ève Arcand, responsable des communications
Ville de Senneterre
Tél. : 819 860-7722
Courriel : communications@ville.senneterre.qc.ca